

Assemblée annuelle des actionnaires de 2020

Le vendredi 1^{er} mai 2020, à 10 h 30 (HAR)

Assemblée uniquement virtuelle : <https://web.lumiagm.com/143986011>

Règles de conduite

- Seuls les actionnaires inscrits à la date de clôture des registres et les mandataires en règle peuvent assister à l'assemblée, à condition d'avoir suivi les instructions fournies dans le communiqué de presse du 9 avril 2020 et d'avoir un numéro de contrôle.
- Le président a la responsabilité d'assurer le bon déroulement de l'assemblée annuelle, et il dispose des pouvoirs nécessaires à cette fin.
- Vous pouvez poser une question en tout temps jusqu'à la clôture de l'assemblée par le président. Pour poser une question, sélectionnez l'icône de messagerie au haut de l'écran, tapez votre question, puis appuyez sur Send (Envoyer).
- Assurez-vous que vos questions ou commentaires ne sont pas d'une durée de plus de deux minutes, et ne posez qu'une question à la fois. Si vous avez d'autres questions et qu'il reste assez de temps, nous reviendrons à vous une fois que nous aurons entendu les autres questions. Les questions portant sur le même sujet seront combinées et recevront une réponse commune.
- Il pourrait ne pas être possible de répondre à toutes les questions lors de l'assemblée. Si c'est le cas ou si votre question relève d'une affaire personnelle, nous y répondrons en communiquant directement avec vous.
- Les questions que le président juge inacceptables, notamment celles qui sont qualifiées d'abusives, qui portent sur des griefs personnels ou qui ne se rapportent pas aux affaires de la compagnie, ne seront pas traitées.
- Toutes les questions et réponses fournies lors de l'assemblée seront affichées sur le site Web de la compagnie après la réunion, car elles font partie intégrante de la transcription.

Procédure de vote

Si vous avez déjà voté par procuration, vous n'avez pas besoin de voter par scrutin électronique. Cependant, si vous voulez modifier votre vote par procuration ou si vous n'avez pas transmis une procuration, un bulletin de vote sera disponible lors de l'assemblée. Une fois que vous aurez ouvert une session à l'assemblée virtuelle, vous recevrez automatiquement tous les bulletins de vote vous permettant d'exercer votre droit de vote.

Les actionnaires peuvent soumettre des questions avant l'assemblée en envoyant un courriel à investor.relations@esso.ca ou en choisissant une des options énoncées dans la circulaire de sollicitation de procurations. Pour obtenir d'autres informations et toute mise à jour au sujet de l'assemblée annuelle, visitez www.imperialoil.ca/fr-CA/Investors/Investor-relations. La webémission de l'assemblée annuelle sera accessible pendant un an sur le site Web de la compagnie, à l'adresse : www.imperialoil.ca/fr-CA/Investors/Investor-relations.

Les actionnaires qui assistent à l'assemblée ont besoin d'une connexion Internet tout au long de l'assemblée. Si vous éprouvez des problèmes techniques le jour de la tenue de l'assemblée, veuillez contacter AST au 1 866 751-6315 (sans frais au Canada et aux É.-U.) ou au 1 212 235-5754 (en dehors du Canada et des É.-U.).

Ordre du jour

1. Statuts de l'assemblée
2. Renouvellement du mandat de l'auditeur
3. Nomination et élection des administrateurs
4. Message du président
(Brad Corson)
5. Période de questions et autres affaires
6. Rapport de l'agent des bulletins de vote
7. Conclusion